



COMMISSION LITIGES & CONTENTIEUX

COMMISSION RESTREINTE DU 21 MAI 2019

Présidence de : Monsieur DELEON M.

Présents : Madame LOUIN P., Monsieur MORICE J.P.

MATCH COUPE FEMININES A 11 : RENNES CPB BREQUIGNY 3 / CHATEAUBOURG ST MELAINE FA (E) du 19/05/2019 :

La Commission,

Pris connaissance de la réserve,

la dit recevable.

Après vérification de la feuille de match de D2F : LE HAVRE / CPB BREQUIGNY 1 du 28/04/2019, constate qu'aucune joueuse de la rencontre dont rubrique n'avait participé le 28/04/2019 au match de l'équipe CPB BREQUIGNY 1, seule équipe supérieure ne jouant pas le même jour.

Dit que l'équipe U17F n'est pas une équipe supérieure à une équipe senior.

En conséquence, dit toutes les joueuses qualifiées pour participer à la rencontre dont rubrique.

Homologue le résultat acquis sur le terrain.

Le Président
M. DELEON